



Discours de Marylise LEBRANCHU

85e Congrès de l'Assemblée des Départements de France

« Les départements : modernité et proximité »

Troyes – Jeudi 15 octobre 2015.

Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs les Présidentes et les Présidents,

Mesdames et Messieurs les élus,

Je vous remercie très chaleureusement de m'avoir invitée au Congrès de l'Assemblée des départements de France ; je remercie également particulièrement François Baroin pour son accueil dans cette belle ville de Troyes.

Mesdames et Messieurs, vous le savez, nous sommes maintenant entrés dans la phase de mise en œuvre de la nouvelle organisation territoriale de notre République. Dans cette phase, et je sais que vous vous êtes battus et bien battus pour cela, vous aurez un rôle très précis et indispensable à tenir. Nombreuses sont les politiques publiques – qu'elles concernent la jeunesse, la prévention ou la prise en charge des situations de fragilité, le développement social, l'autonomie des personnes – qui impliquent le concours du département.

Et que seraient beaucoup de communes trop petites ou trop pauvres et d'intercommunalités souvent encore naissantes sans l'appui du département en matière d'ingénierie territoriale ?

Loi NOTRe / missions de solidarité / transferts de compétences

En effet, avec la loi NOTRe, les départements se trouvent totalement confortés dans leurs missions de solidarité à l'égard des personnes et à l'égard des territoires. Je rappellerai que le département est pleinement compétent pour mettre en œuvre toute aide ou action relative à la prévention ou à la prise en charge des situations de fragilité, au développement social, à l'accueil des jeunes enfants, à l'autonomie des personnes. De ce point de vue, nous avons veillé à ce que la suppression de la clause de compétence générale ne crée aucun « trou dans la raquette » sur votre cœur de compétence.

Concernant la suppression de la clause générale de compétence, ce pas décisif vers la clarification, sur lequel nous-même avons un moment hésité, s'est révélé indispensable pour initier et parachever un mouvement de recomposition et de prise de responsabilité de chacun. Le but, ce doit bien être d'améliorer l'efficacité des politiques publiques, tout particulièrement en encadrant davantage les cofinancements croisés. C'est pourquoi, même les capacités d'intervention du département comme garant des solidarités territoriales sont encadrées. Ainsi, il peut « contribuer au financement des projets dont la maîtrise d'ouvrage est assurée par les communes ou leurs groupements et à leur demande. A mon sens, le but n'est évidemment pas d'avoir un effet d'aubaine ou d'affichage, mais bien de permettre à des projets qui ne verraient pas le jour sans le concours du département d'éclore et de se déployer.

S'agissant des transports, à l'issue de nombreux débats, il s'est avéré plus pertinent de transférer aux régions les compétences des départements en matière de transport inter-urbain et scolaire, pour n'avoir plus que 2 niveaux d'AOT : la région et le bassin de vie. Il sera néanmoins possible aux régions de déléguer leur compétence en matière de transport aux

départements. C'est cette dialectique entre clarification des responsabilités et souplesse dans la mise en œuvre que tout le monde doit maintenant s'approprier. C'est le résultat d'un changement d'approche majeur : la république du Contrat et non la république de la confusion des rôles et des responsabilités, dans laquelle le citoyen ne sait pas qui fait quoi.

Les départements pourront ainsi se recentrer sur leur cœur de métier et proposer des solutions innovantes en matière de solidarités humaines et territoriales. Vous avez aujourd'hui un rôle de tout premier plan à jouer dans le domaine de l'ingénierie territoriale dans lequel les besoins sont immenses, notamment en milieu rural. Lors de mon déplacement à Vesoul (Haute-Saône) le 14 septembre dernier, j'ai ainsi pu apprécier l'intérêt d'une agence départementale telle qu'Ingénierie 70, structure qui permet aux collectivités adhérentes de trouver une solution pour réaliser ou faire réaliser leurs études et leurs travaux dans les domaines de l'eau potable, de l'assainissement et de la voirie. C'est à travers de tels exemples que nous pouvons mesurer l'importance de votre action dans les zones rurales. Nous comptons sur vous pour nous aider à faire face aux urgences que rencontrent ces territoires.

Je pense notamment à la situation agricole : ce n'est pas pour rien que nous avons finalement ouvert la possibilité, dans le cadre d'une stratégie régionale, d'une intervention départementale sur des sujets tels que les filières agricoles. Je sais l'importance que revêtent ces sujets notamment en Dordogne ou en Haute-Garonne, département sur le territoire duquel existe pourtant une métropole. Je sais aussi l'importance pour certains départements littoraux des filières liés à la pêche par exemple, raison pour laquelle ils ont voulu pouvoir demander le maintien de certains ports dans leur giron.

Mais au-delà du développement économique, des transports ou des solidarités territoriales sur lesquels de vraies clarifications ont été apportées par la loi, je suis la première consciente qu'il

y a des pans de la réforme qui ne sont pas pleinement aboutis au niveau législatif, c'est la loi des compromis, ou les compromis parfois traduits en loi. Et il vous reviendra donc de clarifier à votre échelle, avec les autres échelons, des sujets comme le tourisme, ou même l'éducation puisque vous gardez les collèges, les régions les lycées et le bloc local le primaire, rien n'empêche chaque fois que c'est possible de conventionner pour mutualiser des moyens ou créer et gérer en bonne intelligence des cités scolaires.

L'année 2016 sera une année de transition, puisqu'à côté des charges dynamiques qui seront transférées aux régions en 2017 il y aura des ressources dynamiques à transférer également. Le PLF 2016 pose le cadre mais le travail local sur l'évaluation des charges ne fait que commencer. Si les associations d'élus le souhaitent, le gouvernement pourra accompagner les collectivités dans ce dispositif d'évaluation des transferts de charges afin de proposer des règles homogènes sur tout le territoire

Situation générale des finances

Vous le savez, notre action publique, quels qu'en soient les leviers, s'inscrit dans un contexte inédit de baisse des dotations. Il serait faux de croire que certaines collectivités sont sacrifiées aux profits d'autres mieux pourvues. Tout le monde se trouve concerné par l'effort collectif sans précédent que nous avons à faire pour assainir nos finances publiques.

Permettez-moi de rappeler que, dans ce contexte, le gouvernement a apporté des réponses exceptionnelles. Le pacte de confiance et de responsabilité scellé en 2013 a permis de donner de l'air aux départements en 2014. En effet, grâce aux mesures contenues dans ce pacte – transferts des frais de gestion de la taxe foncière sur les propriétés bâties pour 840 millions d'euros, création d'un fonds de solidarité sur les DMTO, relèvement du plafond des DMTO à

4,5 % - ce sont 1,6 milliards d'euros qui ont pu bénéficier aux départements en 2014 et les années suivantes.

Il est vrai que face à la forte progression des allocations individuelles de solidarité, et notamment du RSA, ces marges nouvelles se sont trouvées réduites. Il n'empêche que l'action sociale des départements est et a continué à être très positive. Nous devons tous vous savoir gré d'œuvrer quotidiennement à la cohésion sociale de notre pays grâce aux politiques sociales que vous déployez dans vos départements.

Le travail que vous accomplissez en matière d'accompagnement social et d'insertion des bénéficiaires du RSA mérite d'être salué à plus d'un titre. Les bénéficiaires du RSA représentent près de 20 % des demandeurs d'emploi en catégorie A. Pour faciliter leur insertion professionnelle, vous avez signé des conventions avec Pôle emploi. Vous êtes les mieux à même de conduire ces actions de solidarité sociale exercée de proximité. C'est pourquoi la loi NOTRe a renforcé les compétences de solidarité des départements, afin de garantir l'efficacité de telles actions.

RSA

Lors de son intervention à Pau en novembre 2014 à l'occasion de votre congrès annuel, le Premier ministre avait émis le souhait qu'on réfléchisse aux évolutions du RSA socle, à son mode de gestion et à son articulation avec les autres allocations. C'est dans cette optique qu'a été mis en place, à l'issue de votre entrevue avec le Premier Ministre en juillet dernier, un groupe de travail chargé d'établir un diagnostic partagé de la situation financière des départements. Les travaux de ce groupe se sont déroulés dans un climat constructif –il faut s'en féliciter- et ont permis d'établir un constat partagé :

- la situation financière d'un petit nombre de départements – une dizaine – est jugée préoccupante ; une quarantaine peuvent être considérés comme fragiles ;
- l'évolution des AIS, et particulièrement du RSA, demeure orientée à la hausse.

A l'issue de ces réunions, vous avez fait part du souhait de l'ADF de voir recentraliser le financement du RSA. C'est une réforme structurelle importante et inédite.

Je rappelle que la décision de décentralisation prise en 2004 a été prise pour assurer l'unification de la gestion de cette allocation et la politique d'insertion des publics les plus fragiles.

Comme vous l'a indiqué le Premier ministre, il faut continuer à travailler pour réunir les conditions d'une telle recentralisation.

Nous avons désormais une feuille de route claire :

- avant toute décision, appréhender dans un cadre plus global la conduite de la politique de solidarité et la gestion des minima sociaux ; une mission sera prochainement confiée à un parlementaire sur ces sujets.
- poursuivre nos travaux pour déterminer les conditions financières d'une recentralisation : l'Etat reprendrait l'intégralité des ressources que les départements consacraient au financement du RSA au moment du transfert ; ces ressources devront être suffisamment dynamiques pour garantir notre trajectoire budgétaire ; ces conditions méritent d'être précisées.
- travailler aux modalités de conduite de la politique d'insertion ; les départements devront conserver les missions d'insertion, d'attribution des aides et de leur contrôle.

Ces travaux, nous en sommes d'accord, devront trouver des conclusions au premier trimestre 2016, de sorte que la meilleure visibilité soit donnée aux départements au moment du vote de leurs budgets.

Bien sûr, dans cette attente, nous examinerons la nécessité de prendre des mesures d'urgence pour les départements qui seraient dans la situation la plus difficile dès 2016. Je vous propose que ces aides, dans un esprit de justice et d'équité, aillent aux quelques départements qui se trouvent dans une situation financière difficile, qui ont réalisé dans les dernières années d'importants efforts de gestion et qui malgré cela ne disposent plus de marges budgétaires. Après cette analyse, que nous partagerons avec l'ADF, nous déterminerons l'enveloppe à inscrire en PLFR.

Mesdames et Messieurs, ce sont là les propositions de travail que le gouvernement vous fait. C'est dans un esprit de coopération que nous devons préparer l'action publique de demain ; ainsi, nous conforterons la nouvelle organisation territoriale de notre République – dont les départements sont des acteurs majeurs – et nous œuvrons au service de l'intérêt général, dans une France toujours plus solidaire.

Je vous remercie.